

Nom commercial: Arachidis oleum hydrogenatum

Numéro de la matiere: 263000 Version: 3 / CH Date de révision: 21.12.2018

remplace la version: 2 / CH Date d'impression 28.08.19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Arachidis oleum hydrogenatum

N° d'article 26300000 Identification de substance / produit

CAS-Nr. 68425-36-5 EINECS-Nr. 270-350-9

INCI Hydrogenated Peanut Oil

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35 9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58 Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland: 145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Conformément au Règlement (CE) 1272/2008, le produit ne doit pas être impérativement étiqueté.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

huile végétale

Autres données

Le produit est un article au sens de l'Article 3 n° 3 du règlement REACH et donc ne pas à être étiquetés conformément au règlement CLP. La compilation de la fiche de données de sécurité n'est pas obligatoire selon Article 31 du règlement REACH pour les articles et se faite sur une base volontaire.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Aucune mesure particulière.

En cas d'inhalation



Nom commercial: Arachidis oleum hydrogenatum

Numéro de la matiere: 263000 Version: 3 / CH Date de révision: 21.12.2018

remplace la version: 2 / CH Date d'impression 28.08.19

Aucune mesure particulière nécessaire.

En cas de contact avec la peau

En général le produit n'irrite pas la peau. Laver à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

Aucune mesure particulière nécessaire. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Produit d'extinction à sec, Mousse, Dioxyde de carbone

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO2); fumée; Eviter l0inhalation de fumée et des vapeurs.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un vêtement de protection individuelle. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante. Mettre les personnes en sûreté. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Sol très glissant suite au déversement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout, informer immédiatement les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. Nettoyer soigneusement à l'eau les surfaces contaminés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Refroidir à l'eau les conteneurs menacés. Danger d'inflammation quand soudage ou contenant vide.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Ne pas conserver à une température supérieure à 8 °C.



Nom commercial: Arachidis oleum hydrogenatum

Numéro de la matiere: 263000 Version: 3 / CH Date de révision: 21.12.2018

remplace la version: 2 / CH Date d'impression 28.08.19

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Eviter le contact avec le corp.

Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire

Protection des mains

Gants (résistants aux huiles)

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Point de fusion

Valeur > 10 °C Valeur < 70 °C

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur > 230 °C

Point d'éclair

Valeur > 290 °C

limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Remarque N'est disponible

Densité

Valeur 0.92 g/cm³ température 20 °C

Hydrosolubilité

Remarque insoluble

solubilité(s)

Oxyde de diéthyle

Remarque soluble

Température d'inflammabilité

Remarque N'est disponible

température de décomposition

Valeur > 230 °C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.



Nom commercial: Arachidis oleum hydrogenatum

Numéro de la matiere: 263000 Version: 3 / CH Date de révision: 21.12.2018

remplace la version: 2 / CH Date d'impression 28.08.19

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Conserver à l'ecart de toute source d'ignition et de chaleur. Protéger de l'action de la lumière et de l'humidité de l'air.

10.5. Matières incompatibles

Des agents d'oxydation forts, chlore fluide, oxygen concentré

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu si les presciptions de manipulations sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Corrosion/irritation cutanée

Remarque Aucun

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Aucun

sensibilisation

Remarque Aucun

Autres données

On n'a signalé aucun effet nocif pour la santé du produit manipulé correctement.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Remarque Le produit est biodégradable.

12.6. Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Eliminer comme le produit non untilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	II n'y a pas de marchandise dangereuse	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.



Nom commercial: Arachidis oleum hydrogenatum

Numéro de la matiere: 263000 Version: 3 / CH Date de révision: 21.12.2018

remplace la version: 2 / CH Date d'impression 28.08.19

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Not water hazardous

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.